



Politique


« Exprimez-vous »



# Politique « Exprimez-vous » de CRH

Vous êtes préoccupé(e) par de possibles fautes professionnelles ? Par exemple :

Je suis très préoccupé(e) par la sécurité sur mon lieu de travail	Je suspecte une utilisation indue des fonds de CRH
Ce cadeau me semble inapproprié pour un client public	J'ai dû enregistrer comme travaillées des heures qui ne l'étaient pas
S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?	Je suspecte des vols dans les stocks sur mon lieu de travail



Exprimez-vous

## Comment faire ?

<b>Ligne d'assistance de CRH :</b> <a href="http://www.crhhotline.com">www.crhhotline.com</a> Ou appelez le numéro mentionné sur le poster affiché sur votre lieu de travail. Vous pouvez rester anonyme si vous le souhaitez.	<b>Service des affaires juridiques et de la conformité</b> Exprimez-vous auprès de votre contact ou responsable local du Service des affaires juridiques et de la conformité	<b>Direction de votre filiale</b> Exprimez-vous auprès de la direction de votre filiale locale	<b>Interlocuteur « Exprimez-vous »</b> (le cas échéant) Exprimez-vous auprès de l'interlocuteur de votre filiale locale	<b>Interlocuteur spécial fraude</b> Signalez les actes et tentatives de fraude/vol suspectés et attestés à votre Interlocuteur spécial fraude
--	---	---	---	--

CRH prend chaque signalement soumis dans le cadre du Programme très au sérieux et analysera vos préoccupations

## I. Introduction

CRH s'engage à soutenir toutes les personnes, y compris les employés (anciens, actuels et potentiels), les travailleurs indépendants, les clients et les fournisseurs, qui prennent la décision d'exprimer de toute bonne foi leurs préoccupations concernant des fautes commises au sein de l'entreprise. La Politique « Exprimez-vous » (la « Politique ») fait partie de cet engagement.

Si une personne a de réelles préoccupations concernant de possibles fautes en rapport avec le Code de conduite commerciale de CRH, des comportements inappropriés ou illégaux, des violations des lois locales (on parle alors souvent de « Préoccupations déclarables »), elle devrait les signaler, conformément à cette Politique. Elle devrait s'exprimer.

Les Préoccupations déclarables dans le cadre de cette Politique sont les réelles préoccupations relatives aux domaines suivants :

- Obligations légales :** non-respect d'obligations légales (relatives aux commandes publiques, à la protection des consommateurs, au suivi et à la tenue de registres financiers et non financiers, entre autres), sauf les Préoccupations relatives au poste, telles que décrites plus ci-dessous.
- Secteurs de la santé et de la sécurité :** toutes les préoccupations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement (sécurité des transports, protection de l'environnement, santé publique, sécurité et conformité des produits, entre autres)
- Infractions criminelles :** toutes les infractions criminelles (fraude, vol, violations des lois antitrust et sur la concurrence, pots-de-vin et corruption, entre autres)
- Failles de sécurité :** toutes les menaces visant les données à caractère personnel et la sécurité des réseaux et systèmes d'information
- Comportement contraire à l'éthique :** toutes les violations du Code de conduite commerciale de CRH, sauf les Préoccupations relatives au poste, telles que décrites plus loin
- Pratiques portant préjudice à CRH ou à ses collaborateurs :** toutes les violations d'une politique de CRH qui pourraient porter préjudice à l'entreprise et/ou à ses collaborateurs, sauf les Préoccupations relatives au poste, telles que décrites ci-dessous ; et
- Représailles :** toutes les préoccupations relatives à des représailles suite à un signalement.

Nonobstant toute autre disposition de cette Politique, les Préoccupations déclarables n'incluent pas, et cette Politique n'a pas pour objectif de s'appliquer aux :

**Préoccupations relatives au poste** chaque filiale de CRH dispose de procédures et de politiques relatives aux employés (« Politiques relatives à l'emploi ») afin de résoudre les préoccupations, plaintes et problèmes des employés relatifs à (1) leurs interactions avec leurs responsables, la direction de l'entreprise et d'autres employés et (2) leurs conditions d'emploi. Une plainte de cette nature est appelée « Préoccupation relative au poste ». Pour bien gérer ces préoccupations, il est nécessaire de connaître en détail la filiale concernée, ses Politiques relatives à l'emploi, mais aussi les lois locales. Ces préoccupations

sont donc mieux gérées par le biais des politiques et procédures d'enquête de votre filiale locale. Cette Politique ne remplace pas les rattachements hiérarchiques ni les procédures de dépôt de plainte habituels au sein des filiales locales.

**Urgences** Les urgences doivent être immédiatement signalées aux autorités locales compétentes.

# Politique « Exprimez-vous » de CRH à suivre

## II. Comment vous exprimer

CRH a mis en place plusieurs possibilités afin de permettre aux Informateurs de signaler des Préoccupations déclarables (Signalements « Exprimez-vous ») et s'engage à traiter toutes les préoccupations de manière appropriée et confidentielle.

Quel que soit le canal de signalement utilisé, toutes les Préoccupations déclarables doivent être signalées le plus tôt possible. Les Informateurs peuvent s'exprimer de plusieurs façons au sein de CRH :

**Direction de votre filiale** : nous encourageons les employés à s'exprimer auprès de la Direction de leur filiale locale.

**Points de contact « Exprimez-vous »** : certaines filiales CRH ont identifié un Interlocuteur « Exprimez-vous » (POC « Exprimez-vous ») impartial et compétent, dédié à la réception des signalements dans cette filiale. Ces personnes peuvent être contactées par téléphone, e-mail ou en personne. Vous trouverez Annexe les coordonnées de chaque POC.

**Interlocuteur spécial fraude** : Si les préoccupations portent sur des fraudes ou des vols, il faut contacter l'Interlocuteur spécial fraude identifié dans les filiales. Tous les actes et tentatives de fraude/vol suspectés et attestés peuvent être signalés à cet Interlocuteur.

**Ligne d'assistance** : Les signalements peuvent être soumis anonymement, dans plusieurs langues, par téléphone ou en ligne via la Ligne d'assistance de CRH : [www.crhhotline.com](http://www.crhhotline.com) La Directrice globale de la conformité de CRH et les équipes régionales du Service des affaires juridiques et de la conformité supervisent la réception et les enquêtes relatives aux signalements reçus via la Ligne d'assistance. La Ligne d'assistance de CRH est gérée par un organisme tiers indépendant. Les Informateurs peuvent suivre le statut de leur signalement et communiquer avec l'entreprise via la Ligne d'assistance de CRH.

Les signalements peuvent aussi être soumis anonymement via cette Ligne d'assistance. Si l'Informateur souhaite rester anonyme, aucune information concernant son identité ne sera recueillie. Une fois le signalement soumis, l'organisme tiers fournira simplement à CRH les informations données par l'Informateur. Lorsqu'il soumet un signalement à la Ligne d'assistance de CRH, l'Informateur reçoit un identifiant et un mot de passe uniques qu'il pourra utiliser afin de suivre anonymement le statut de son signalement sur [www.crhhotline.com](http://www.crhhotline.com) (ou en appelant à nouveau la Ligne d'assistance). L'identifiant et le mot de passe permettent aussi à l'Informateur d'accéder aux messages envoyés par CRH au sujet de son signalement et d'écrire des messages anonymement. Ce système permet de faciliter les communications anonymes entre l'Informateur et CRH, ce qui n'est pas possible par le biais des autres canaux de signalement.

**Le Service des affaires juridiques et de la conformité** : Les Informateurs peuvent aussi se rapprocher de leur contact au sein du Service des affaires juridiques et de la conformité ou d'un des responsables mentionnés ci-dessous (coordonnées fournies dans la Section VI).

## III. Notre Politique

CRH s'engage à :

Assurer à toutes les personnes qui souhaitent signaler une Préoccupation déclarable assez de canaux de signalement grâce auxquels chacun peut s'exprimer de manière sûre et confidentielle, et choisir de rester anonyme.

Identifier des personnes compétentes pour mener des enquêtes objectives sur les Signalements « Exprimez-vous »

Tenir au courant les Informateurs « Exprimez-vous », de façon appropriée, du statut de l'enquête relative à leur Préoccupation déclarable

Traiter toutes les parties impliquées dans l'enquête relative au signalement avec impartialité et respect

Traiter les signalements et les enquêtes menées dans le cadre du Programme dans le plus grand respect de la confidentialité, selon les circonstances

Évaluer les faits établis par l'enquête afin de déterminer si des mesures disciplinaires et/ou correctives, et lesquelles, doivent être prises

Prendre les mesures raisonnables afin de protéger l'Informateur et appliquer une tolérance zéro contre les actes de représailles qui viseraient un Informateur, conformément aux lois locales (veuillez noter que cet engagement ne protège pas l'Informateur de mesures disciplinaires qui pourraient être prises en réaction à ses propres actions)

Protéger, autant que possible, les informations sensibles et personnelles de l'entreprise qui pourraient être divulguées lors d'un signalement ou d'une enquête (pour plus d'informations, consultez la FAQ « Exprimez-vous », Annexe 2)

Tous les actes de représailles vont à l'encontre de cette Politique et du Code de conduite commerciale de CRH et seront sanctionnés par des mesures disciplinaires. Les Informateurs ne seront pas sanctionnés et ne subiront pas de traitement défavorable suite au signalement en toute bonne foi d'une faute. Cependant, les faux signalements intentionnels ne seront pas tolérés. CRH peut décider de prendre des mesures disciplinaires pour sanctionner ce comportement, conformément aux lois locales. Les comportements criminels pourront être signalés aux forces de l'ordre.

## IV. Rôles et responsabilités

### Tous les employés :

- S'exprimer s'ils ont une Préoccupation déclarable
- Lire et comprendre cette Politique
- Participer aux programmes de formation pertinents proposés

### Direction de la filiale\* :

- Diriger avec intégrité et renforcer les valeurs de CRH
- Ancrer la culture « Exprimez-vous » et créer un environnement qui met les employés à l'aise et les pousse à s'exprimer auprès de la direction
- S'assurer que les posters « Exprimez-vous » sont affichés dans tous les locaux
- S'assurer qu'une personne compétente et impartiale (Enquêteur « Exprimez-vous ») enquête sur chaque signalement reçu et que les mesures appropriées sont prises
- Garder secrète, autant que possible, l'identité des Informateurs
- Appliquer de véritables politiques antireprésailles, conformément aux lois locales
- Prendre les mesures disciplinaires appropriées en cas de représailles

\*Prenez contact avec le Service des affaires juridiques et de la conformité pour recevoir des ressources supplémentaires afin de vous aider à assumer au mieux vos responsabilités.



# Politique « Exprimez-vous » de CRH à suivre

## Enquêteurs « Exprimez-vous » :

- Mener des enquêtes impartiales sur tous les signalements qui leur sont assignés, conformément à cette Politique
- Garder secrète, autant que possible, l'identité des Informateurs
- Participer à des formations sur les enquêtes à mener dans le cadre du Programme « Exprimez-vous »
- Prendre, avec la direction, les mesures nécessaires afin d'appliquer des politiques antireprésailles, conformément aux lois locales

## Le Service des affaires juridiques et de la conformité :

- Superviser cette politique, y compris :
  - Travailler avec la direction sur l'application de cette Politique (avec le soutien du Service d'audit interne et du Service de sécurité si besoin)
  - Gérer la réception des signalements soumis par le biais de la Ligne d'assistance CRH et l'assignation des enquêtes
  - Fournir des conseils légaux, évaluer la conformité et organiser des formations

Nonobstant les dispositions de cette Politique, CRH se réserve le droit de changer d'approche en fonction des circonstances du signalement et des lois locales.

## V. Coordonnées importantes

Si vous avez des questions sur cette Politique, veuillez contacter votre contact du Service des affaires juridiques et de la conformité ou l'une des personnes citées ci-dessous.

Poste	Nom	E-mail
<b>Service des affaires juridiques et de la conformité</b>		
Directrice globale de la conformité de CRH	Elizabeth Upton	<a href="mailto:eupton@crh.com">eupton@crh.com</a>
Europe/Asie – Responsable Conformité	Barbara Przedpelska	<a href="mailto:bprzedpelska@crh.com">bprzedpelska@crh.com</a>
Amérique du Nord – Responsable Conformité	Martha Burke	<a href="mailto:martha.burke@crh.com">martha.burke@crh.com</a>
Europe/Asie – Avocat principal	Niamh Flood	<a href="mailto:nflood@crh.com">nflood@crh.com</a>
Amérique du Nord – Vice-président et Avocat principal	Dave Toolan	<a href="mailto:david.toolan@crh.com">david.toolan@crh.com</a>
<b>Service d'audit interne</b>		
Responsable du Service d'audit interne	Herbie Graham	<a href="mailto:hgraham@crh.com">hgraham@crh.com</a>
Europe/Asie – Directeur du Service d'audit interne	Grant Hourigan	<a href="mailto:ghourigan@crh.com">ghourigan@crh.com</a>
Amérique du Nord – Directeur du Service d'audit interne	Damien Mahony	<a href="mailto:dmahony@crh.com">dmahony@crh.com</a>
<b>Service de sécurité</b>		
Directeur général du Service de sécurité	Mark Wolsey	<a href="mailto:mwolsey@crh.com">mwolsey@crh.com</a>
Europe/Asie – Directeur du Service de sécurité	Steve Barry	<a href="mailto:sbarry@crh.com">sbarry@crh.com</a>
Amérique du Nord – Directeur du Service de sécurité	Cindy Coppola	<a href="mailto:cindy.coppola@crh.com">cindy.coppola@crh.com</a>

## VI. Pour aller plus loin

- [Foire aux questions relative au Programme « Exprimez-vous »](#)
- [Code de conduite commerciale](#)

# Annexe I

## Points de contact « Exprimez-vous »

Location	Country	Email	Phone Number
Marlux Klaps	Belgium	<a href="mailto:speakup@marlux.com">speakup@marlux.com</a>	+32 479 871 813
Ergon Belgium	Belgium	<a href="mailto:SpeakUp@crh-sc.be">SpeakUp@crh-sc.be</a>	+32 (03) 490 04 04
Prefaco - Omnidal	Belgium	<a href="mailto:SpeakUp@crh-sc.be">SpeakUp@crh-sc.be</a>	+32 (03) 490 04 04
Schelfhout	Belgium	<a href="mailto:SpeakUp@crh-sc.be">SpeakUp@crh-sc.be</a>	+32 (03) 490 04 04
Rudus	Finland	<a href="mailto:speakup@rudus.fi">speakup@rudus.fi</a>	+358 204 474 244
EHL	Germany	<a href="mailto:speakup@ehl.de">speakup@ehl.de</a>	+49 (0) 800 222 2375
Ferrobeton	Hungary	<a href="mailto:speakup@ferrobeton.hu">speakup@ferrobeton.hu</a>	+36 307 995 774
CRH Stonemasons Way	Ireland	<a href="mailto:speakup@crh.com">speakup@crh.com</a>	
Irish Cement	Ireland	<a href="mailto:SpeakUp@ICLLimerick.com">SpeakUp@ICLLimerick.com</a>	+353 61 487 255
Roadstone Limited	Ireland	<a href="mailto:speakup@roadstone.ie">speakup@roadstone.ie</a>	14041299
Dycore	Netherlands	<a href="mailto:SpeakUp@drbg.nl">SpeakUp@drbg.nl</a>	+31 610 394 820
Polbruk	Poland	<a href="mailto:speakup@polbruk.pl">speakup@polbruk.pl</a>	+48 451 151 809
Halfen Produkcja Sp. Z o.o - Nowe Skalmierzyce	Poland	<a href="mailto:speakup.pl@leviat.com">speakup.pl@leviat.com</a>	
Ozarów Group	Poland	<a href="mailto:speakup@ozarow.com.pl">speakup@ozarow.com.pl</a>	+48 451 169 627
Trzuskawica	Poland	<a href="mailto:speakup@trzuskawica.pl">speakup@trzuskawica.pl</a>	+48 789 125 730
Elpreco	Romania	<a href="mailto:SpeakUp@elpreco.ro">SpeakUp@elpreco.ro</a>	+40 756 151 864
ROMCIM	Romania	<a href="mailto:SpeakUp@romcim.ro">SpeakUp@romcim.ro</a>	+40 756 151 864
CRH Slovakia	Slovakia	<a href="mailto:SpeakUp@danucem.com">SpeakUp@danucem.com</a>	+421 (0) 800 174 183
Jura	Switzerland	<a href="mailto:SpeakUp@juramaterials.ch">SpeakUp@juramaterials.ch</a>	+41 792 240 902